



Le Vice-président

Affaire suivie par : Valérie LAMBERT
Sonick IN

Amiens, le

10 NOV. 2020

Objet : PLH Approbation définitive
P.j. : Délibération arrêt définitif du PLH
PLH (CD)
Avis des communes, du pôle métropolitain et du CRIH1 (CD)
Certificat d'affichage

Madame le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint le Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Amiens Métropole 2021-2026 accompagné des avis exprimés, ainsi que la délibération du Conseil Communautaire du 05 novembre 2020 adoptant définitivement ce document.

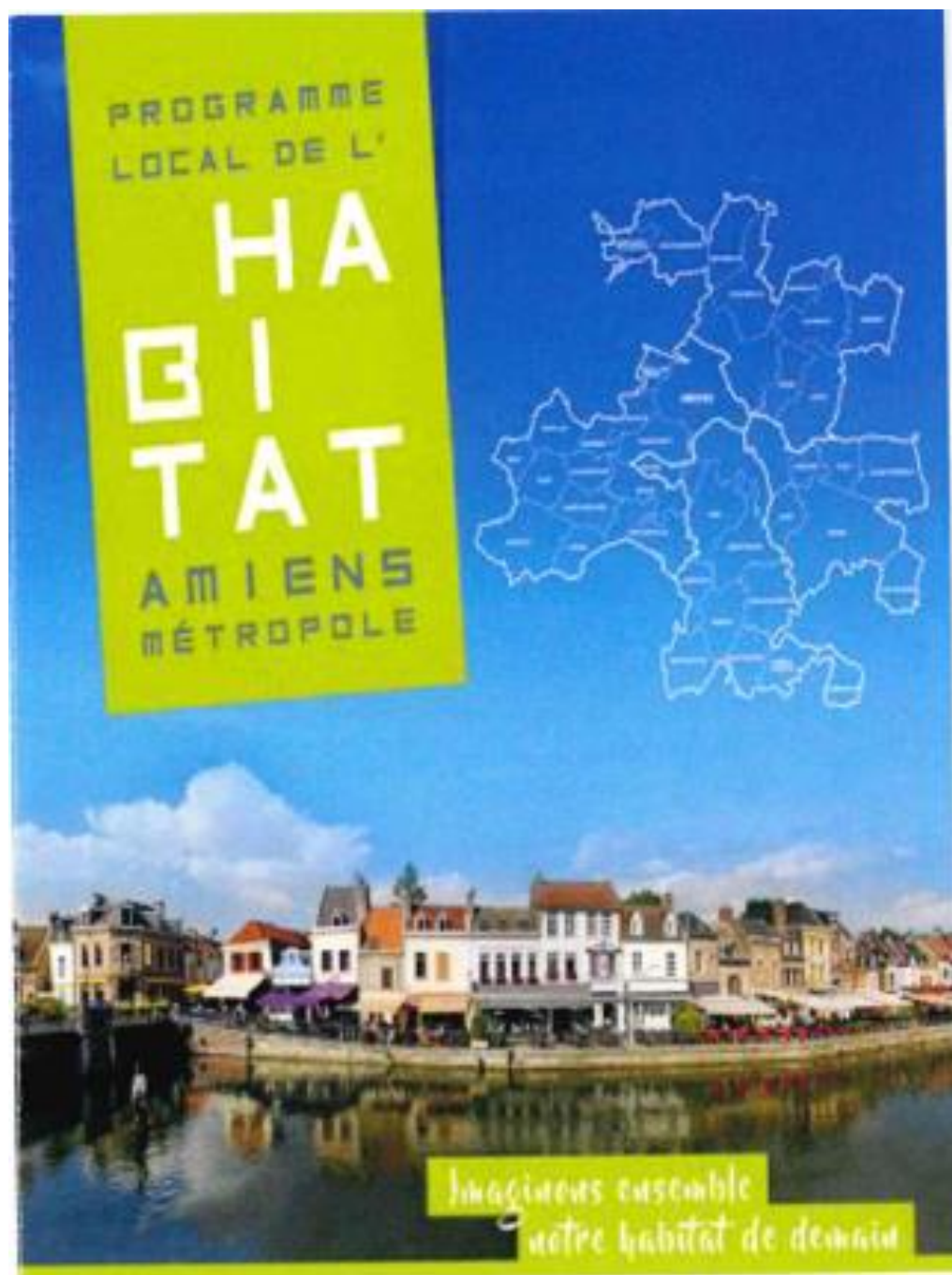
Conformément aux dispositions de l'article R 302-12 du Code de la construction et de l'habitation, je vous remercie de faire procéder à l'affichage **pendant un mois** de la délibération adoptant le PLH dans la mairie de votre commune à compter du **16 NOV. 2020**....., et de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint à l'issue du délai de publication, daté, signé et revêtu du cachet de la commune.

Par ailleurs, le PLH doit réglementairement être mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Cette formalité peut être réalisée, soit par papier, soit par CD ou, plus simplement, via votre site internet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Guy PENAUD
Vice-Président d'Amiens Métropole
en charge de l'Habitat
et de la Rénovation Urbaine





2021-2026

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, la stratégie de la politique locale de l'habitat : parc public, parc privé, gestion du parc existant, constructions nouvelles et populations spécifiques.

Amiens



1

Adoption du PLH exécutoire en janvier 2021

Adoption du PLH par
délibération du Conseil
d'Amiens Métropole le
5 novembre 2020

PLH exécutoire 2
mois après sa
transmission au
préfet

2

Chiffres clés

Recensement 2017

180 816 habitants
74% concentrés sur Amiens



1/4 des habitants entre 15 et 29 ans
20 % ont plus de 60 ans
2/3 des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes



94 253 logements au sein de la CA
Amiens Métropole en 2017
47 % de logements individuels
3 500 logements potentiellement indignes
+1/3 du parc classé en DPE E/F/G



30% de logements locatifs sociaux sur le territoire en 2019
3 demandes/attribution



Augmentation du rythme de construction depuis 2015 (environ 1000/an en moyenne sur Amiens et 300 hors Amiens) – essentiellement du locatif et du collectif



Revenu mensuel médian 1644 € /UC
1/2 ouvriers et employés – 20 % cadres, en augmentation
Taux de chômage 17,7%



Prix moyen du privé neuf 3200 €/m² avec des écarts importants
Prix moyen dans l'ancien 2300 €/m²
170 000 € = potentiel de 50 % des ménages accédant

Estimation
au 1^{er} janvier
2021

183 650
habitants

Objectif
au 1^{er} janvier
2027

+0.36%/an
187 600
habitants

Attractivité territoriale



Région parisienne

+ 450
pers./an

100 600
logements

+8 260 entre
2015 et 2020

573
terrains
repérés



10,7%
logements
vacants

105 400
logements

+ 4 800
majoritairement
familiaux

Un potentiel de
5 326 logements

-0,1 %/an

10,2 % de
vacance

3

4 orientations stratégiques déclinées en programme d'actions

UN HABITAT
DÉSIRABLE

Promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire

Action 1 - Réunir les conditions permettant la sortie d'opérations répondant aux besoins

Action 2 - Assurer la montée en gamme et la qualité d'usage de l'offre

UN HABITAT
REQUALIFIÉ

Améliorer le confort de vie dans le logement et les quartiers

Action 3 - Combiner les outils permettant de lutter contre la vacance structurelle

Action 4 - Améliorer la connaissance des copropriétés fragiles pour structurer l'intervention

Action 5 - Réduire la facture énergétique des occupants du parc privé

Action 6 - Améliorer l'information et l'accompagnement des propriétaires et des élus pour la réhabilitation du parc

Action 7 - Mettre à disposition des habitants un parc privé qualitatif et lutter contre les situations d'habitat indigne

UN HABITAT
POUR TOUS

Reconstituer les maillons du parcours résidentiel

Action 8 - Permettre l'égalité d'accès à un logement autonome et aux personnes en grande difficulté

Action 9 - Conforter le rôle d'accueil des jeunes joué par le cœur de l'agglomération et pérenniser leur ancrage sur le territoire

Action 10 - Améliorer les conditions d'habitats des personnes vieillissantes ou en situation de handicap

Action 11 - Répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage

Action 12 - Proposer une offre locative abordable pour les ménages modestes

Action 13 - Accompagner les ménages locaux dans leur parcours vers l'accession à la propriété

Action 14 - Restaurer l'attractivité des quartiers politiques de la ville

AMIENS
MÉTROPOLE
FÉDÉRATEUR DE LA
POLITIQUE HABITAT

Asseoir Amiens Métropole dans ses nouveaux champs de compétences

Action 15 - Renforcer le rôle d'animation et de conseil auprès des communes en tenant compte des spécificités locales

Action 16 - Structurer l'observatoire de l'habitat au service de l'évaluation de la politique locale

1. UN HABITAT DÉSIRABLE Année 1 à 3

- Consultation pour adhésion potentielle à un Etablissement Public Foncier (EPF)
- Travail avec les promoteurs sur la qualité résidentielle
- Appel à projets « Amiénoise du 21^e siècle » et « Habitat participatif »
- Permis de diviser

2. UN HABITAT REQUALIFIÉ Année 1 à 3

- Mise en place des aides à l'amélioration de l'habitat
- Mise à disposition d'un opérateur unique
- Expérimentation du permis de louer

3. UN HABITAT POUR TOUS Année 1 à 3

- Installation du guichet unique de l'habitat
- Poursuite du plan Logement d'Abord
- Développement de l'habitat senior
- Développement de l'accession sociale (PTZ, PSLA, OFS...)

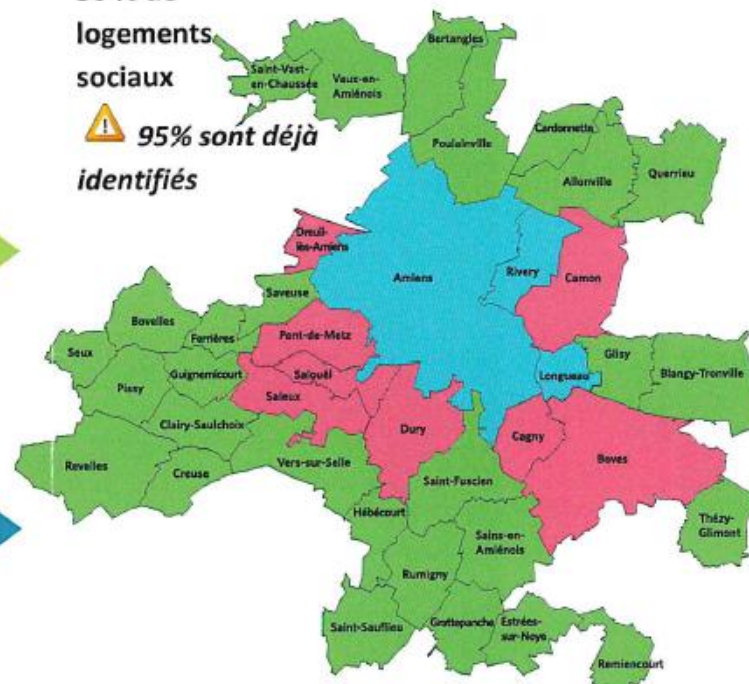
4. FÉDÉRER LA POLITIQUE HABITAT Année 1

- Conseil auprès des communes
- Formation pour les élus

+ 4 600 logements
neufs dont
30 % de
logements
sociaux



95% sont déjà
identifiés



+ 480 logements
vacants remis
sur le marché

+ 15 000 logements
thermiquement
rénovés

Contact PLH

aides.logement@amiens-metropole.com